

Les staffs médico-psycho-sociaux des maternités d'Ille-et-Vilaine (35)

Vous accompagnez une femme enceinte en situation de vulnérabilité et vous souhaitez vous mettre en lien avec les partenaires des champs médico psycho social de votre territoire pour échanger autour de sa situation ?

Vous pouvez solliciter le référent du Staff MPS du lieu d'accouchement de votre patiente.

Vous trouverez ici les informations nécessaires pour présenter une situation au staff MPS.



Anne LEDUC

*Sage-femme coordinatrice animatrice
départementale des staffs MPS 35*
anne-leduc@chu-rennes.fr
02 23 06 75 64

Lieu du staff MPS	Jour et fréquence	Lieu	Référent.e.s maternité	Contact pour organiser la présentation MPS
CH Saint-Malo	Le jeudi de 15h à 17h, toutes les 3 semaines	Salle de réunion de la maternité	Anne-Laure DY, Sage-femme référente SMPS Gaëlle FLORENTIN, sage-femme coordinatrice	a.dy@ch-stmalo.fr a.dy@ch-stmalo.mssante.fr 02 99 21 23 86 g.florentin@ch-stmalo.fr 02 99 21 22 00
CH Fougères	Le 3ème jeudi du mois de 14h à 16h	Salle de réunion de la maternité	Marine DAOUDAL, infirmière cadre de santé Anne-Claire BLANCHET, sage-femme	marine.daoudal@ch-fougeres.fr 02 99 17 73 06 anne-claire.blanchet@ch-fougeres.fr
CHP Saint-Grégoire	Le dernier lundi du mois à 14h	Chambre 332	Virginie GEFFROY, infirmière, cadre de la maternité	vigeffroy@vivalto-sante.com 02 99 23 93 97
Clinique La Sagesse	Chaque mardi de 8h30 à 10h	Salle de réunion bâtiment	Sophie Jaquier, sage-femme référente SMPS Sophie Duval, cadre de maternité	ref.sfperinat.lasagesse@hospigrandouest.fr 07 88 76 98 67 sophie.duval@hospigrandouest.fr 02 90 02 95 27
CHU Rennes Hôpital Sud	Chaque vendredi à 9h30	Salle de Staff obstétrique, 2ème étage de l'Hôpital Sud	Isabelle GIROT, sage-femme coordinatrice référente SMPS Céline LE MAOU, sage-femme coordinatrice ; Samuel CHENET, sage-femme coordinatrice ; Anne LEDUC, sage-femme coordinatrice départementale SMPS	isabelle.girot2@chu-rennes.fr isabelle.girot2@chu-rennes.mssante.fr 02 99 26 59 48 celine.le.maou@chu-rennes.fr celine.le.maou@chu-rennes.mssante.fr 02 99 26 59 51 samuel.chenet@chu-rennes.fr samuel.chenet@chu-rennes.mssante.fr 02 99 26 67 20 anne.leduc@chu-rennes.fr anne.leduc@chu-rennes.mssante.fr 02 23 06 75 64
CH Vitré	Le 2ème mardi du mois à 13h30	Salle de réunion, 3ème étage	Hélène FOUILLET, puéricultrice, cadre de la maternité	helene.fouillet@ch-vitre.fr 02 99 74 14 81
CH Redon	Le premier lundi du mois à 14h15	Bureau de coordination obstétrique, 1er étage	Alexandre GUERIN, sage-femme référent SMPS Emilie BERTRAND, sage-femme référente maternité	alexandre.guerin@ch-redon.fr alexandre.guerin@ch-redon.mssante.fr emilie.bertrand@ch-redon.fr 02 99 71 77 50



Une indemnisation de présence aux staffs MPS est possible pour les professionnels libéraux ayant adhéré au Réseau Périnatalité Bretagne (adhésion gratuite).
Toutes les informations et documents utiles sont disponibles sur le site internet du Réseau.

Les staffs MPS : qu'est ce que c'est ?

EXTRAIT DE LA CHARTE RÉGIONALE SMPS :

« Les staffs MPS sont **des réunions multi partenariales, interdisciplinaires** qui doivent être organisées régulièrement pour améliorer la cohérence et la continuité des soins en favorisant et en développant les liens entre les professionnels.

Ils permettent de **proposer une prise en charge globale et personnalisée à chaque femme et chaque couple en situation de vulnérabilités**, à n'importe quel moment de la grossesse et sont basés sur la richesse des échanges, la confrontation des avis et le partage des connaissances et des compétences de chaque acteur, **quel que soit son champ d'activité (libéral, territorial, hospitalier, associatif, institutionnel...)**.

Apprendre à penser ensemble autour d'une histoire permet de renforcer la collaboration médico psycho sociale. En décloisonnant les pratiques professionnelles pour proposer aux parents **un accompagnement coordonné, sur mesure, ajusté à leurs besoins et tenant compte des dimensions médicales, sociales et psychiques**, les staffs MPS s'inscrivent dans un objectif de prévention des complications, aussi bien médicales que psychiques, obstétricales ou néonatales, comme le préconise le rapport des 1000 premiers jours. »

Quels sont les facteurs de vulnérabilités retenus ?

C'est le cumul de plusieurs critères, ou un critère majeur, qui amène à proposer la présentation du dossier au staff MPS :

- Patiente ou couple < 21 ans, ou primiparité ≥ 40 ans
- Grossesses rapprochées
- Parité extrême
- Hospitalisation(s) pendant la grossesse ou grossesse pathologique
- Addictions et/ou troubles alimentaires avérés
- Troubles psychiatriques suivis ou non
- Etat dépressif actuel
- Antécédent(s) de dépression ou fragilités psychologiques liées ou non à la grossesse
- Violences ou antécédents de violences intra ou extra-familiales
- Antécédents mauvais vécu(s) grossesses antérieures et/ou accouchements antérieurs
- Déficience mentale et/ou cognitive
- Difficultés conjugales
- Handicap chez la patiente ou chez un membre de la famille (enfant, conjoint...)
- Investissement de la grossesse difficile, grossesse non désirée, mal acceptée
- Suivi de grossesse absent, incomplet, sporadique
- Déclaration tardive de grossesse ou déni de grossesse
- Deuil difficile
- Antécédents compliqués et/ou mauvais vécu(s) d'Interruptions Volontaires de Grossesse
- Mineure
- Majeure protégée (curatelle ; tutelle)
- Isolement géographique et/ou familial, absence de soutien avéré ou ressenti
- Précarité sociale
- Absence d'hébergement, hébergement précaire ou instable
- Demandeur d'asile ou migrant en situation irrégulière
- Placements, mesures éducatives ou antécédents de placements/mesures éducatives, chez les autres enfants
- Antécédents de placement de la patiente et/ou du co-parent ou autre aide éducative dans l'enfance
- Antécédent d'incarcération pour la patiente et /ou le co-parent
- Incarcération actuelle de la patiente et/ou du co-parent / privation liberté

Comment présenter une situation au staff ?

1

Dépister

Vous avez dépisté des critères de vulnérabilités.

2

Proposer

à la patiente de présenter sa situation lors du staff MPS. **L'accord de la patiente est nécessaire.** Une fiche d'information pouvant être remise à la patiente est à votre disposition sur le site du Réseau Périnatalité Bretagne, rubrique Vulnérabilités.

3

Protection de l'enfance

dans certaines situations, les professionnels sont tenus de présenter la situation de la patiente malgré son opposition, dans l'intérêt de l'enfant et de la femme enceinte (protection de l'enfance).

4

Compléter

le formulaire « présentation d'une situation au staff MPS » mis à disposition sur le site du Réseau Périnatalité Bretagne, rubrique Vulnérabilités. Il est important de compléter ce formulaire avec les informations utiles à la situation et de l'adresser au référent du staff concerné pour un passage en staff MPS.

5

Envoyer

ce formulaire aux référents staffs de préférence en adresse mails sécurisés. Cf tableau au verso.

6

Respecter

l'heure et le rdv reçu par retour de mail.

7

Restituer

lors du staff un professionnel est désigné pour faire un retour des propositions du staff à la patiente. Un compte-rendu peut également vous être communiqué.

8

Se faire indemniser

pour les professionnels libéraux ayant adhéré au réseau Périnatalité Bretagne (adhésion gratuite), merci de compléter et de faire signer la « feuille d'indemnisation de présence au staff ». Document disponible sur le site du Réseau, rubrique Vulnérabilités.